

Texte de l'entretien de Mgr Fellay : les mariages dans la Fraternité Saint-Pie X

Publié le 21 avril 2017
 Mgr Bernard Fellay
 19 minutes

Que penser des dispositions romaines concernant les mariages dans la Fraternité Saint-Pie X ?

*Lors d'un voyage aux Etats-Unis, en avril dernier, Mgr Bernard Fellay, Supérieur général de la **Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X**, a accordé au site américain sspx.org un entretien vidéo sur les questions soulevées par la **Lettre du cardinal Gerhard Ludwig Müller**, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, sur les mariages dans la Fraternité (4 avril 2017). **On pourra voir ici cette vidéo en version originale sous-titrée en français.***

Cet entretien, réalisé le 21 avril, ne répond pas directement à toutes les objections formulées depuis la parution de la Lettre du cardinal Müller. Il en donne une interprétation générale qui sera précisée de façon argumentée par un Directoire canonique à l'usage des prêtres de la Fraternité Saint-Pie X, comme annoncé par FSSPX.Actualités le 12 avril.

Soyez grandement remercié, Monseigneur, d'avoir pris le temps sur votre horaire très chargé pour cette entrevue. Permettez-moi quelques questions pour clarifier de récentes nouvelles reçues de Rome.

Avec plaisir.

1) Tout d'abord, les dernières nouvelles de Rome à propos de la Fraternité concernent les dispositions relatives à nos mariages. Qu'est-ce que cela signifie pour la Fraternité et comment cela nous affectera-t-il pratiquement ?

C'est une vaste question. Laissez-moi rappeler un peu le contexte. Depuis des années, une sorte de jurisprudence a été établie par l'Eglise officielle, par Rome, qui prétend que nos mariages seraient invalides. Bien sûr, nous avons suffisamment d'éléments de droit canonique pour prouver que ce n'est pas le cas. Mais néanmoins, les gens qui veulent rompre - si je peux dire ainsi - leur mariage ont, avec cette disposition officielle, une voie facile pour le faire.

Depuis des années, j'ai essayé de voir avec Rome ce qui pouvait être fait pour mettre fin à cette situation injuste et fautive. Finalement, après avoir échangé différentes idées au cours des années - il y a presque 10 ans que je discute de cela -, est venue l'idée - et c'est certainement une initiative du Saint-Père - de dire aux évêques : pourquoi ne pas reconnaître cette situation comme catholique et donc donner la délégation ? Voilà le contexte.

Maintenant, comme pour beaucoup de documents, il faut lire entre les lignes. Je pense que le but se trouve dans le deuxième paragraphe qui dit aux évêques : les prêtres de la Fraternité, bien que l'Eglise les identifie comme irréguliers, sont capables de recevoir la délégation nécessaire pour bénir ou recevoir les consentements du mariage. Je pense donc que cela doit être lu comme une nouveau pas en faveur de la Fraternité, dans les faits ; non pas une tentative d'essayer de se mettre la Fraternité « dans la poche » - comme on dit familièrement. Non ! au contraire, c'est une reconnaissance que ce que nous faisons est catholique. D'où le message aux évêques : « Vous pouvez donner la délégation même à ces prêtres ».

Ce qui est très intéressant aussi, c'est qu'on parle de nos mariages. Et il est dit que, même si les

prêtres diocésains sont délégués pour recevoir les consentements, la messe est néanmoins célébrée par un prêtre de la Fraternité. Le fait qu'il y ait une déclaration claire que la messe célébrée soit celle de la Fraternité, c'est encore un nouveau pas dans la bonne direction, car il est dit que ses prêtres non seulement peuvent, mais diront la messe. Et évidemment de la manière appropriée, donc sans aucune irrégularité canonique.

Vous trouvez quelque part une certaine contradiction dans le texte. C'est évident. Il faut comprendre que, d'abord, Rome veut affirmer que nous ne sommes pas encore, à ses yeux, complètement dans l'ordre selon le droit canonique. Il en est fait mention. Mais cependant : « Traitez-les normalement comme s'il n'y avait pas de désordre. » C'est intéressant !

Certainement, vous pouvez avoir différentes façons d'examiner ce texte ; une manière positive ou une manière pessimiste. Mais, en regardant le Saint-Père, en considérant comment le pape François nous traite depuis un certain temps, il est très clair qu'il s'agit d'un pas bienveillant envers nous ; non pas un piège, un mauvais coup caché ou une mainmise. Non ! c'est une volonté que nous soyons traités correctement à tous les niveaux.

2) Excellence, vous avez parlé de contradictions possibles dans le texte ou même de différentes façons de lire entre les lignes. Certains fidèles qui assistent aux messes de la Fraternité s'attendent peut-être à devoir maintenant accepter les prêtres du diocèse pour recevoir leurs consentements. Et certains d'entre eux semblent mal à l'aise à l'idée qu'un prêtre diocésain vienne, par exemple, dans une chapelle de la Fraternité pour recevoir leurs consentements. Que diriez-vous à ceux qui pensent que cette disposition de Rome n'est qu'un nouvel obstacle pour les fidèles désireux de se marier en présence des prêtres de la Fraternité ?

Je pense que lorsque nous abordons une situation pratique, il est difficile de savoir à l'avance ce qui se passera. Nous allons essayer de traiter avec les évêques ; nous allons essayer de tirer le meilleur parti du texte. Nous avons déjà des cas, en particulier en Argentine, le pays du pape, où l'évêque a simplement donné la délégation à nos prêtres[1]. Tout simplement. Et nous espérons que cela devienne la situation générale. Donc, l'interprétation correcte du texte.

Cela n'exclut pas une situation où, par exemple, un évêque se montrera obstiné... et insistera pour imposer un prêtre. Nous devons alors examiner la situation concrète. Certainement, comme c'est un mariage de nos fidèles, ils ont leur mot à dire. Et c'est pourquoi je lis de cette façon le texte : « dans l'impossibilité pour le plan A, allez au plan B » qui consiste à donner directement la délégation aux prêtres de la Fraternité.

Donc, s'il y a des cas où nous nous sentons mal à l'aise, nous devons le dire. Et c'est même dans le texte. Probablement nous aurons ici et là quelques difficultés, mais elles ne sont pas sans solution.

3) Puisque le document mentionne la possibilité que les ordinaires donnent la délégation directement [aux prêtres] de la Fraternité, et que vous avez cité des exemples où c'est déjà le cas, comment les prêtres de la Fraternité tenteront-ils d'obtenir cette délégation ? Est-ce du ressort des prêtres individuels, des prieurs locaux, des Supérieurs de district ou de la Maison générale ? Pouvez-vous nous éclairer sur la façon dont, pratiquement, cela se réalisera ?

Nous indiquerons aux différents districts la façon, la manière de traiter. On peut prévoir différents scénarios. En général, comme je l'ai dit, nous essaierons non pas de traiter au cas par cas, mais de parvenir à des règles générales avec les évêques. Et cela signifie donc un contact du Supérieur du district.

4) En ce qui concerne ces règles générales, il a été indiqué dans le document publié par la Maison générale, qu'un Directoire serait établi pour l'ensemble de la Fraternité. Est-il prématuré de commenter ce Directoire ou avez-vous déjà eu des conversations au sujet de ce Directoire ?

Il est trop tôt pour en parler. Nous devons également attendre de voir comment ce texte venant de Rome va être reçu localement. Et nous n'avons pas encore toutes les réponses. Mais vous pouvez facilement imaginer que, avec un tel texte, la plupart des évêques ne s'embarrasseront pas, car il

s'agit d'une ouverture envers nous. Et ils vont simplement accorder la délégation.

5) Comment aborderons-nous la question du mariage dans des endroits où, par exemple, les évêques ne veulent pas collaborer ? Risque-t-on d'avoir certains pays ou diocèses où les évêques accordent une délégation et d'autres pas ?

A strictement parler, nous pourrions nous attendre à cela. Il est possible que des évêques s'opposent aux dispositions du pape. Nous le savons. Mais je ne le crains pas, parce que [dans ce cas], nous revenons à la situation actuelle, prévue par le droit canonique, qui dit que, s'il y a une grave difficulté - en latin : grave incommodum -, les futurs époux peuvent procéder [et se marier]. Ils doivent avoir, dans ce cas, des témoins et un prêtre, s'il y en a un de disponible.

6) Dans le cas où un évêque local serait opposé, y a-t-il ou pas un recours possible à Rome pour nous protéger ?

Je dirais que ce n'est pas nécessaire, mais nous examinerons probablement la question. Nous pouvons parler avec Rome à ce sujet : serait-il juste d'établir dans de tels cas une autre disposition, si je puis dire ? Quand j'ai parlé au pape de la situation actuelle où les évêques nous refusent [la délégation], il a déclaré : « Mais je peux la donner ! » C'était très intéressant. Comme ultime recours, nous savons que, du côté du pape, il y a cette volonté.

7) Cela peut sembler une question pratique ; à la lumière du document récent, où seront dorénavant enregistrés ces mariages ? Dans les prieurés et chapelles de la Fraternité, dans les paroisses du diocèse ou ailleurs ?

Si nous suivons l'indication du texte lui-même, je pense que l'interprétation correcte est que nous continuons à renseigner nos registres, et nous envoyons la notification [du mariage] au diocèse. Il se pourrait que nous envoyions un peu plus que la notification, mais ce n'est pas clair dans le texte.

8) Pour ceux qui souhaitent se marier, prévoyez-vous une sorte d'examen pour les conjoints que nous avons préparés au mariage ? N'est-il pas étrange qu'un prêtre qui n'a eu aucun rôle dans la formation des conjoints devienne le témoin de leur échange de consentements, sans avoir la moindre idée s'ils sont bien préparés ?

Là encore, je pense que le texte prévoit que nous préparons et examinons, et le prêtre local n'est là que pour la cérémonie, comme pour mettre le cachet sur une réalité qui est entièrement nôtre.

9) Vous y avez déjà répondu un peu, mais vous pourriez peut-être l'explicitier. Vous semblez considérer qu'il s'agit d'une étape vers la régularisation (canonique de la Fraternité), ou au moins d'une marque de bonne volonté de la part de Rome, plutôt qu'une sorte de piège pour nous empêcher de faire le travail que nous avons fait jusqu'à présent. Pouvez-vous commenter un peu plus ?

Volontiers ! Je pense que ce n'est pas la première étape dans cette direction. Je vous ai dit avoir discuté de cette question depuis 10 ans déjà. Je parle aussi avec Rome d'autres problèmes qui demanderaient une intervention de la plus haute autorité : les actes sacramentels catholiques que nous posons et qui seraient reconnus par Rome. Je constate que cela se produit à différents niveaux et que plus le temps passe, plus cela devient la pratique courante.

Cela signifie que, malgré certaines allégations selon lesquelles nous sommes irréguliers, nous sommes traités de plus en plus comme si les choses étaient tout à fait normales. Ces dernières années, tout le monde a entendu parler du pouvoir [donné aux prêtres de la Fraternité] de confesser dans le monde entier. Et non seulement validement, mais de manière licite ; c'est-à-dire que tout le monde peut, sans problème de conscience, s'adresser aux prêtres de la Fraternité. C'est un exemple. Un autre exemple, ce sont les ordinations. L'année dernière, j'ai reçu une lettre de Rome disant : « Vous pouvez ordonner librement vos prêtres sans la permission de l'Ordinaire du lieu. » Donc, si je peux ordonner librement, cela signifie que l'ordination est reconnue par l'Eglise, non seulement comme valide mais aussi dans l'ordre. Si je peux le faire librement, il est clair que cela est déjà reconnu et accepté. Donc, c'est une étape de plus dans cette acceptation que nous sommes des « catholiques normaux », en dépit de ce sentiment sous-jacent que nous ne sommes toujours pas complètement dans l'ordre. Cela se passe de plus en plus ainsi, et ce n'est pas le premier pas. Franchement, je ne vois pas de volonté d'interférence ou de mainmise, mais simplement la reconnais-

sance que ce que nous faisons est catholique.

10) Pour changer un peu de sujet, même si je suppose que c'est indirectement lié, nous sommes à un peu plus d'un an du prochain Chapitre général de la Fraternité. Pouvez-vous dire quelque chose sur les préparatifs en cours et ce que cela signifie pour la Fraternité ? Ou est-il trop tôt pour en parler ?

Non, je ne pense pas que ce soit trop tôt, nous pouvons vraiment en parler. Ce Chapitre aura lieu, que l'on aille de l'avant ou que nous en restions là où nous sommes maintenant. En tout cas, même si nous étions reconnus avant [la date prévue du Chapitre général], cela impliquerait un Chapitre général selon nos règles internes. Donc, que ce Chapitre se tienne avant ou à la date prévue, il sera de toute façon pour nous l'occasion d'examiner la fidélité à nos statuts, à quel point nous les accomplissons, quels sont les manquements, les points à améliorer, les questions et problèmes nouveaux. Je suppose que cette nouvelle reconnaissance possible de Rome soulèvera, lorsqu'elle se produira, un certain nombre de nouvelles questions, de nouvelles situations. Nous y réfléchissons déjà maintenant, mais nous devons alors édicter des lignes directrices et des règles pour toute la Fraternité. En tout cas, je pense que ce sera un Chapitre important et nous le préparons, bien sûr ! Un an n'est pas de trop pour le préparer.

11) De manière plus générale, pouvez-vous nous dire comment et où la Fraternité grandit le plus dans le monde ? Y a-t-il des endroits vraiment remarquables ou particulièrement impressionnants ?

Disons que nous avons des variations dans notre croissance. Ce que je vois, en général, c'est une croissance plus ou moins constante, pas vraiment spectaculaire. De temps en temps, un groupe nous rejoint, mais c'est vraiment rare. Ce sont plutôt des personnes individuelles qui viennent, qui se joignent à nous, une famille ici ou là. Cela est universel, dans tous les pays où nous sommes installés, sur les six continents, vous trouvez ce phénomène. Certains endroits connaissent une croissance plus grande ou plus intense : des pays comme les Etats-Unis et certains endroits d'Afrique. Il y a des variations d'un pays à l'autre. Je ne peux donc pas dire avec certitude que depuis 10 ans, la Fraternité ait augmenté dans un pays plus qu'un autre. C'est toute la Fraternité qui continue de croître, et plus nous grandissons, plus la pénurie de prêtres pour faire face à tous les besoins devient problématique.

12) En ce qui concerne les prêtres, quelle est la tendance des prêtres provenant de diocèses ou de congrégations religieuses, et qui s'intéressent à la Fraternité ? Leur nombre a-t-il augmenté ou diminué depuis François ? Pouvez-vous nous parler de leurs motifs et pourquoi ils choisissent la Fraternité parmi différentes options ?

Oui, il me semble qu'il n'y a pas beaucoup de changement avant et après l'élection du pape François. Peut-être un peu plus, mais j'hésiterais à être très absolu. Je pense que c'est une tendance plus profonde pour tenir à la seule personne du pape. Il y a des prêtres, en effet, qui s'approchent de nous. Vous avez des niveaux différents ou des attitudes différentes. Certains prêtres nous approchent pour devenir membres, mais beaucoup ne veulent pas nécessairement devenir membres. Ils veulent être amis, ils veulent apprendre de nous la liturgie sacrée, d'une part, mais plus encore la doctrine.

Il y a environ deux ans en Italie, j'étais devant un groupe de prêtres amis, environ 30 prêtres et je leur ai demandé : qu'attendez-vous de nous ? J'étais presque certain qu'ils diraient : « Eh bien, apprenez-nous à dire la messe ». Ce ne fut pas la réponse. Leur réponse : la doctrine. C'est ce qu'ils attendent. Et c'est plus profond, bien sûr : sans doctrine qui explique la messe, la messe peut être belle... mais ce qui la rend solide, c'est la doctrine qui s'exprime, qui vient de la messe. Et si vous avez une bonne et solide connaissance de cette théologie, la liturgie est encore plus nécessaire, si je puis dire.

Et c'est ce que vous voyez un peu partout. Je vois des prêtres qui nous approchent, non pas seulement pour la messe : pour beaucoup plus ! Ils veulent apprendre la tradition. Beaucoup d'entre eux, lorsqu'ils découvrent la messe, sont frustrés. Ils se sentent trompés. Et ils disent : « Ce sont des trésors, nos trésors, et ils nous ont été cachés ! » Mais ils ne conservent pas cet état de frustration, et

ils apprécient vraiment la Tradition ; ils veulent en vivre.

13) Excellence, en parlant d'une autre question plus universelle, Amoris lætitia a engendré énormément de confusion et de controverse depuis sa parution l'année dernière. D'une part, on pourrait dire qu'il est encourageant de voir certains se réveiller dans cette crise de l'Eglise ; d'autre part, les résultats pastoraux de ce document sont vraiment ravageurs. Il y en a même qui affirment que la Fraternité a été trop faible dans sa critique d'Amoris lætitia. Quelles sont vos réflexions sur ce document et sur la controverse qu'il a engendrée ?

A l'époque, j'ai écrit au pape François, et nous avons préparé un texte pour alerter les cardinaux, une lettre écrite par nos trois évêques. Mais, - je ne dirai pas « malheureusement », car ce ne serait pas le mot juste - mais quatre cardinaux ont pris l'initiative (des Dubia) juste avant l'envoi de notre lettre. C'est pourquoi il n'y a jamais eu beaucoup de bruit [autour de notre lettre], parce que tout était déjà fait ! Notre lettre donc est restée dans un tiroir.

En fait, nous faisons tout ce que nous pouvons avec ceux qui élèvent leurs voix. Je pense qu'il est important que les gens remarquent que nous ne sommes plus les seuls à nous plaindre, à dénoncer, à attaquer ces situations mauvaises qui nuisent aux âmes. C'est une des raisons pour lesquelles, ici et là, je ne parle pas tout de suite, laissant leurs voix apparaître, et ne mélangeant pas la mienne aux leurs. Parce qu'en général, lorsque nous faisons cela, ils sont disqualifiés, car la tendance à nous disqualifier est encore très présente dans l'Eglise moderne. Et donc, laisser entendre leurs voix, pour toute l'Eglise, est probablement mieux. Tout le monde sait de toute façon ce que nous pensons, nos positions. Cela n'a pas changé, tout le monde le sait.

Alors tant qu'il y a des voix dans l'Eglise qui parlent dans la bonne direction, dire que, un jour ou l'autre, j'ai parlé plus faiblement, ne change rien dans l'ensemble, dans le grand combat qui est toujours là. Cela est tout à fait clair ! Cela ne signifie absolument pas que j'ai amolli notre discours, par calcul politique, afin de ne pas compromettre la possibilité d'un accord - ce qui n'est pas la bonne expression, plutôt : une reconnaissance canonique -, cela n'est tout simplement pas vrai. Celui qui est attentif et regarde tout ce que j'écris et dis, pourra reconnaître que je ne fais que continuer. Nous sommes toujours les mêmes.

Et j'insiste à Rome pour dire que nous sommes ainsi, et que nous ne changerons pas. Nous sommes peut-être un peu moins polémiques dans nos attaques contre les personnes. Mais notre motif n'est pas l'obtention d'un gain pour nous seulement. Ce que nous recherchons, c'est le moyen le plus efficace d'obtenir un bienfait pour toute l'Eglise. Parfois en donnant simplement un argument, on obtient davantage qu'en l'aboyant. Il faut regarder les cas. Nous sommes toujours dans un combat, nous le savons, et ce n'est certainement pas fini. Ce n'est pas seulement pour le plaisir de se battre, mais parce que nous appartenons à l'Eglise militante.

14) En conclusion, une question plus simple : vous êtes ici à St. Mary's, KS, pour des confirmations. St. Mary's est évidemment la plus grande paroisse et école de la Fraternité aux Etats-Unis. Quelles sont vos impressions ou vos réflexions sur St. Mary's ?

J'admire le travail de la Divine Providence en ce lieu sanctifié avant nous par les Jésuites. C'était le scolasticat des Jésuites. Dans l'église, qui n'est plus là, qui a brûlé, nous savons que plus de 1000 prêtres ont été ordonnés. Ce n'est pas seulement un lieu très saint, mais un lieu très sacerdotal. Et comme la première préoccupation de la Fraternité est le sacerdoce, c'est un bon rappel.

Et je peux dire que nous sommes en train de récolter. Nous essayons de semer bien sûr, mais nous récoltons le fruit du travail des bons ouvriers qui nous ont précédés dans le champ du Seigneur. Nous admirons sans aucun doute, et remercions Dieu pour ces beaux fruits de la vie de la Tradition, qui se voyait partout avant.

Pour conserver à cet entretien son caractère propre, le style oral a été maintenu.

[1] Il s'agit de **Mgr Eduardo Eliseo Martín**, évêque de Rosario, en Argentine En France, **Mgr Alain Planet**, évêque de Carcassonne et Narbonne, **Mgr Dominique Rey**, évêque de Fréjus-Toulon, et **Mgr Luc Ravel**, archevêque de Strasbourg, ont adopté des dispositions semblables. NDLR française.

Sources : FSSPX.news /FSSPX /USA - Traduit de l'anglais - DICI n°356 du 26/05/17 /La Porte

Latine du 25 mai 2017